

Procès-verbal de la treizième assemblée du conseil d'administration tenue le mercredi 4 octobre 2017, 15 h 00, à l'édifice de la mairie de Châteauguay / ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

PRÉSENCE :

- ↳ Dagenais, GaétanBeauharnois, administrateur, siège n° 2
- ↳ Haineault, ClaudeBeauharnois, administrateur, siège n° 1
- ↳ Pinard, MichelChâteauguay, administrateur, siège n° 2
- ↳ Simon, NathalieChâteauguay, administratrice, siège n° 1

Autre(s) présence(s) : Reid, Marie-FranceChâteauguay, administratrice substitut
Toulouse, LindaBeauharnois, administratrice substitut
Gravel, AlainSecrétaire-trésorier et directeur général de la régie
Gagnon, SébastienChâteauguay, directeur général

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint, le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2017-089 Il est proposé par monsieur Claude Haineault, appuyé de madame Nathalie Simon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conservant le point « Varia » ouvert, à savoir :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 12 septembre 2017
4. Liste des comptes payés et à payer
5. Infrastructures de la Phase 1 – État d'avancement des dossiers
 - 5.1. Sportplex – Phase 1
 - 5.2. Complexe aquatique familial extérieur
6. Infrastructures de la Phase 2 – État d'avancement des dossiers
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 12 SEPTEMBRE 2017

2017-090 Il est proposé par monsieur, Claude Haineault, appuyée de madame Nathalie Simon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la douzième assemblée du conseil d'administration, assemblée ordinaire, tenue le mardi 12 septembre 2017, tel que déposé.

ADOPTÉ.

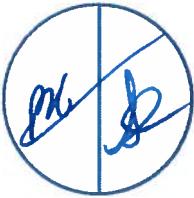
4. LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2017-091 Attendu que, depuis la dernière assemblée :

Chèque	Description	Montant	AFFECTATION	
			Opération courante	Immobilisations
Les comptes suivants ont été payés :				
025	Compographe – Infographie pour 2 paraposts (fact. 11571)	1 724,63 \$	x	
026	Les Services EXP Inc. – Sportplex, Hon. professionnels, devis égout sanitaire (fact. 392766)	15 843,56 \$		✓
027	Massicotte Dignard ... – Sportplex, services professionnels, surveillance (fact. 103535)	9 611,91 \$		✓
028	Ville de Beauhamois – Prêt de personnel, mai à août 2017	29 352,46 \$	17 098,00 \$	12 254,46 \$
029	Alain Gravel – Frais déplacement (06/12 à 09/01 2017) et fourniture (80,45 \$)	372,21 \$	x	
030	Lambda-Lainco Coentreprise – Sportplex, Certificat paiement n° 3	1 401 149,20 \$		✓
032	Enseignes Plus – Bannières Sportplex & pose (fact. 42943)	1 379,70 \$	x	
			Sous-total	1 459 433,67 \$
				20 574,54 \$
				1 438 859,13 \$
Le transfert électronique suivant a été effectué :				
	Desjardins – Intérêts, décaissement n° 4 (9 100 000,00 \$ - 9 085 713,00 \$) / 2017-09-21	14 287,00 \$		✓
			Sous-total	14 287,00 \$
				14 287,00 \$
Les comptes suivants sont à payer :				
	Compographe – Infographie pour 2 paraposts (fact. 11503)	1 368,21 \$	x	
	Massicotte Dignard ... – Sportplex, services professionnels, surveillance (fact. 103608, 25 515,25 \$) & PFT Phase 2 (fact. 103609, 19 660,73 \$)	45 175,98 \$		✓
	Blondin Fortin & Associés – Étude énergétique Gaz Métro, 50 % (fact. 43769)	4 311,56 \$		✓
	Lambda-Lainco Coentreprise – Sportplex, Certificat paiement n° 3	3 239 584,02 \$		✓
			Sous-total	3 286 128,21 \$
				1 368,21 \$
				3 284 760,00 \$
			TOTAL	4 759 848,88 \$
				21 942,75 \$
				4 737 906,13 \$

Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyé de monsieur Gaétan Dagenais et résolu à l'unanimité d'entériner le paiement des comptes effectué depuis l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 12 septembre 2017, soit un montant de 1 459 433,67 \$ de même que les charges d'intérêts pour le financement temporaire par versements électroniques, d'un montant de 14 287,00 \$, et d'autoriser le paiement des comptes à payer, d'un montant de 3 286 128,21 \$, pour un montant total de 4 759 848,88 \$. Ces dépenses sont réparties de la façon suivante, à savoir un montant de 21 942,75 \$ assumé à même le budget d'opérations courant de la Régie et un montant de 4 737 906,13 \$ affecté aux projets d'investissement prévus au règlement d'emprunt n° 2016-007.

ADOPTÉ.



5. INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 1 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

5.1. SORTPLEX

a) État d'avancement du projet

Le directeur général indique que les travaux du Sportplex se déroulent conformément à l'échéancier de travail soumis en juin dernier par le concepteur/constructeur. Il indique avoir reçu confirmation à l'effet que les dirigeants de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ont accepté que les travaux prévus dans l'emprise de leur propriété pour le raccordement du complexe au réseau d'égout sanitaire de la Ville soient réalisés au cours des prochaines semaines. Les représentants de la Commission scolaire poursuivent leur analyse du libellé de l'accord de principe proposé en août dernier. Un retour est prévu pour le début du mois de novembre prochain.

OCTROI DE CONTRAT – RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE

2017-092

Attendu que la Commissions scolaires des Grandes-Seigneuries a confirmé à la Régie que les travaux prévus dans l'emprise de leur propriété pour le raccordement des installations du Sportplex au réseau d'égout sanitaire de la Ville soient réalisés au cours des prochaines semaines ;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public n° 2017-001, la Régie a reçu les six (6) soumissions suivantes :

ENTREPRENEUR	PRIX (taxes incluses)
Excavations Darche Inc.	207 127,47 \$
Location D'Angelo Inc.	258 161,98 \$
Sintra Inc.	284 683,11 \$
Roxboro Excavation Inc.	297 857,29 \$
Ali Excavation Inc.	341 996,29 \$
Construction Bau-Val Inc.	435 824,24 \$

Attendu que dans son rapport d'analyse des soumissions déposé le 26 septembre 2017, le consultant externe mandaté au dossier, Les Services Exp, a confirmé que les six (6) soumissions reçues sont conformes et recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, Excavations Darche Inc. ;

Il est proposé par monsieur Gaëtan Dagenais, appuyé de monsieur Claude Haineault et résolu à l'unanimité de recevoir favorablement la recommandation formulée par l'expert-conseil au dossier et d'octroyer, dans le cadre de l'appel d'offres public n° 2017-001 relatif au raccordement des installations du Sportplex au réseau d'égout sanitaire de la Ville, le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavations Darche Inc., au montant de 180 150,00 \$, avant taxes de vente, pour un montant total de 207 127,47 \$.

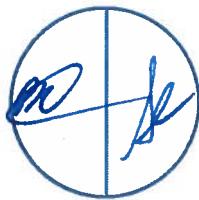
ADOPTÉ.

RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE – MANDAT POUR DÉPENSES IMPRÉVUES

2017-093

Attendu qu'en vertu de sa résolution numéro 2017-092, le conseil d'administration a octroyé le contrat relatif aux travaux pour le raccordement des installations du Sportplex au réseau d'égout sanitaire de la Ville au plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre de l'appel d'offres n° 2017-001 ;

Attendu que dans son rapport d'analyse des soumissions déposé le 26 septembre 2017, le consultant externe mandaté au dossier, Les Services Exp, indique que « *compte tenu de la période tardive de l'année, il est urgent d'octroyer le contrat pour que le branchement soit effectué avant la fin de l'année* » ;



Attendu qu'afin de limiter les impacts des travaux prévus sur les activités régulières de l'établissement scolaire, il est envisagé que certains travaux aient à être effectués lors de fins de semaines, sans compter que divers imprévus peuvent survenir en cours de chantier ;

Attendu que la tenue des élections municipales 2017 requiert l'octroi d'un mandat au directeur général de la Régie pour pouvoir autoriser certains avenants au contrat susceptibles d'engendrer des dépenses additionnelles non quantifiables à ce moment, considérant que le conseil d'administration cessera d'office ses activités à compter du vendredi 6 octobre et ne pourra les reprendre avant la désignation par le conseil des villes membres de leurs représentants, ce qui ne pourra être fait avant la troisième semaine du mois de novembre ;

Il est proposé par monsieur Gaëtan Dagenais, appuyé de monsieur Claude Haineault et résolu à l'unanimité de mandater le directeur général pour procéder à la conclusion des avenants requis pour assurer la réalisation des travaux de raccordement des installations du Sportplex au réseau d'égout sanitaire de la Ville dans les prochaines semaines et pour autoriser les dépenses requises à cette fin en fonction d'une enveloppe budgétaire maximale limitée à vingt pourcent (20 %) du contrat précité, soit un montant maximal de quatre-et-un mille cent vingt-cinq dollars (41 125 \$), taxes de vente incluses.

ADOPTÉ.

RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE – MANDAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX

2017-094

Attendu qu'en vertu de sa résolution numéro 2017-092, le conseil d'administration a octroyé le contrat relatif aux travaux pour le raccordement des installations du Sportplex au réseau d'égout sanitaire de la Ville au plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre de l'appel d'offres n° 2017-001 ;

Attendu l'offre de services professionnels pour la surveillance des travaux par la firme Les Services EXP, au montant forfaitaire de 5 960,00 \$, excluant les taxes de vente ;

Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyé de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité de recevoir favorablement l'offre de services professionnels déposée par la firme Les Services EXP et de lui accorder le contant de surveillance des travaux de raccordement des installations du Sportplex au réseau d'égout sanitaire de la Ville octroyé dans le cadre de l'appel d'offres n° 2017-001, pour un montant forfaitaire de cinq mille neuf cent soixante dollars (5 960 \$), taxes de vente en sus.

ADOPTÉ.

RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE – MANDAT DE LABORATOIRE DE SOLS

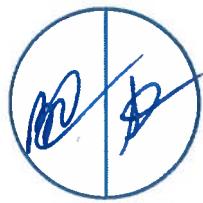
2017-095

Attendu qu'en vertu de sa résolution numéro 2017-092, le conseil d'administration a octroyé le contrat relatif aux travaux pour le raccordement des installations du Sportplex au réseau d'égout sanitaire de la Ville au plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre de l'appel d'offres n° 2017-001 ;

Attendu qu'un mandat de laboratoire de sols est requis en la matière, pour des honoraires estimés à moins de 10 000 \$ par l'expert-conseil de la firme Les Services EXP, et qu'une offre de services professionnels un tel mandat a été demandée à la firme qui a procédé aux études géotechnique sur le site du Sportplex ;

Il est proposé par monsieur Claude Haineault, appuyé de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité de mandater le directeur général de la Régie pour octroyer un mandat de laboratoire de sols relativement aux travaux pour le raccordement des installations du Sportplex au réseau d'égout sanitaire de la Ville en fonction d'une enveloppe budgétaire maximale limitée à dix mille dollars (10 000 \$), taxes de vente en sus.

ADOPTÉ.



5.2. COMPLEXE AQUATIQUE FAMILIAL EXTÉRIEUR

Le directeur général fait état des options légales disponibles relativement au lien sur le terrain dont doit bénéficier la Régie dans le cadre de la construction et l'opération du complexe aquatique extérieur, à savoir :

- ↳ La vente ou la cession du lot par la Ville de Beauharnois à la Régie pour une valeur nominale de 1 \$;
- ↳ La conclusion d'un acte de cession d'une emphytéose ou d'établissement d'une propriété superficiaire par la Ville en faveur de la Régie.

Après analyse des avantages et inconvénients des diverses options présentées, des modalités contenues à l'entente intermunicipale en vertu de laquelle la Régie a été constituée et des particularités et attentes des parties impliquées, les administrateurs de la Régie priorisent le recours à un acte de cession d'emphytéose et donne le mandat au directeur général de procéder en ce sens afin qu'une proposition soit soumise lors de la prochaine assemblée du conseil d'administration. Il est ainsi autorisé à retenir les services d'un notaire pour instrumenter en fonction du projet de libellé qu'il a rédigé en fonction d'une signature de l'acte notarié au plus tard au début de mois de décembre prochain. Le remboursement des dépenses encourues par la Ville de Beauharnois dans le cadre de la construction du Complexe aquatique extérieur sera effectué lorsque la Régie possédera un lien effectif sur le terrain sur lequel il est érigé.

SUIVI DU CHANTIER

Monsieur Claude Haineault indique que les travaux se déroulent conformément à la planification présentée lors de l'assemblée précédente.

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES CANADA 150 (PIC150)

Le directeur général confirme l'octroi d'une subvention de 500 000 \$ pour le projet de la piscine extérieur à même l'enveloppe du PIC150. À cet effet, une conférence de presse relative à l'annonce de cette subvention par la députée fédérale de Châteauguay-Lacolle, Mme Brenda Shanahan, aura lieu ce vendredi, le 15 septembre, à 11h00, sur le site du chantier.

6. INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 2 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

SPORTPLEX PHASE 2 – SECTEUR AQUATIQUE

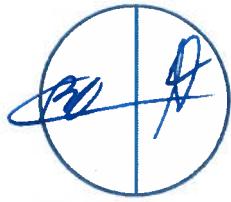
Le directeur général effectue un retour en ce qui concerne les démarches récemment effectuées auprès de la députation provinciale et fédérale pour leur présenter l'état d'avancement du dossier et son échéancier potentiel de réalisation. Un suivi sera effectué sur une base régulière afin que la demande de subvention soit soumise immédiatement lorsqu'un nouveau programme sera effectivement ouvert par les instances gouvernementales supérieures.

8. VARIA

Il n'y a aucun point ajouté en varia.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question posée au conseil d'administration.



10. LEVÉE DE LA RENCONTRE

2017-096 Il est proposé par monsieur Gaétan Dagenais, appuyée de monsieur Claude Haineault et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 15 h 30.

ADOPTÉ.

Bruno Tremblay,
président du conseil d'administration *

Alain Gravel,
Secrétaire-trésorier

* Nouveau président désigné à la suite des élections municipales du 5 novembre 2017.